



Litige avec notre assurance

Par **titmeuf**, le **16/04/2011** à **04:19**

Bonjour,rnrnNOUS AVONS EU UN DEGAS DES EAU DU A UN VICE DE FORME DANS DES TRAVAUXrnrnNOTRE ASSURANCE SUITE AU PASSAGE DE L EXPERT NOUS DIT QU ELLE VA SE RETOURNER CONTRE LA PERSONNE RESPONSABLE DES TRAVAUX DONC QUE NOUS DEVONS ATTENDRE PUIS NOUS SIGNALE AVOIR DROIT AU REMBOURSEMENT DU DEVIS DES TRAVAUX PAR ECRIT ET PAR TEL UNE SEMAINE APRES NOUS INFORME QU ELLE A FAIT UNE ERREUR ET QUE RIEN NE NOUS SERAS VERSER TEMPS QUE LA PERSONNE RESPONSABLE DES TRAVAUX NA PAS ETE ATTAQUERrnrnSEULEMENT EN 1 SEMAINE NOUS AVONS DONNER NOTRE ACCORD POUR LES TRAVAUX DONC QUOI FAIRE ET QUI A RAISON rnNOUS AVONS BIEN SUR LES COURIERS CONFIRMANT LE VERSEMENT PAR L ASSURANCE rnMERCI DE NOUS DIRE SI NOUS AVONS RAISON DE RECLAMER CETTE ARGENT ET SI NOUS SOMMES DANS NOTRE DROIT VU QU ILS ON FAIT UNE ERREUR

Par **chaber**, le **16/04/2011** à **07:51**

Bonjour,rnrnVeuillez éviter de poster en majuscules.rnrnNormalement ce sinistre devrait entrer dans la Convention CIDRE, qui régit entre assureurs ce genre de problème et l'indemnisation devrait se faire par le biais de votre propre Compagnie d'assurances.